

INSTRUCTIONS DE COURSE TYPES 2021-2024

Critérium Départemental
classes IND, OPTI, OPTE Grade 5B

dimanche 7 avril 2024, CNK, Port La Forêt

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES APPLICABLES

- 1.1. L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile
- 1.2. Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrent.e.s et accompagnateur.rices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participant.e.s ou accompagnateur.rices. Un.e concurrent.e. ou accompagnateur.rices qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.
- 1.3. Si le pavillon Y est hissé à terre et/ou sur le bateau comité, le port de la brassière est obligatoire.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1. Toute modification aux IC sera annoncée au briefing coureur.euse.s sauf tout changement dans le programme des courses qui sera publié sur le site internet du club avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATION AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1. Le jour de la régata à 10:00, un briefing coureur.euse.s aura lieu au tableau d'affichage à l'entrée du club CNK pour expliquer le déroulement de la régata.
- 3.2. Les arbitres seront présentés aux coureur.euse.s lors du briefing.

4. CODE DE CONDUITE [NP]

- 4.1. Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5. PROGRAMME DES COURSES

- 5.1. L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course est 11:30
- 5.2. Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 5.3. 1 course minimum est prévue, 5 au maximum.



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

6. PAVILLON DE CLASSE

<i>pavillon de série pour la classe IND</i>	6
<i>pavillon de série pour la classe OPTI</i>	2
<i>pavillon de série pour la classe OPTÉ</i>	3

7. ZONES DE COURSE

7.1. L'emplacement des zones de course est défini en Annexe II « zone de parcours »

8. LES PARCOURS

8.1. Parcours construit type « CONSTRUIT ».

8.2. Les parcours sont décrits en Annexe III « Parcours » en incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée.

8.3. Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours. Un tableau indiquant le numéro du parcours à effectuer sera visible à l'arrière du bateau comité de course.

<i>N° de parcours</i>	<i>pancarte format A4 paysage</i>	<i>Temps cible</i>
1	Parcours 1	30 min
2	Parcours 2	30 min
3	Parcours 3	25 min
4	Parcours 4	10 min

9. MARQUES, DÉPART ET ARRIVÉE

9.1. Description des marques (voir Annexe III):

- Bouées de parcours : grandes bouées frites jaunes (1,4) ou orange (2,3) ou blanche (OPTÉ)
- Ligne de départ : entre le mât de pavillon orange et la double bouée frites jaunes
- Ligne d'arrivée : entre le mât de pavillon bleu et la double bouée frites oranges

10. CHANGEMENT DE PARCOURS

10.1. La procédure du changement de parcours éventuel sera expliquée pendant le briefing coureur.euse.s

10.2. Si le vent faiblit de manière importante le parcours pourra être réduit et la ligne d'arrivée sera à une marque à contourner, entre la marque du parcours et le bateau arborant le pavillon S.

11. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

11.1. temps cible parcours IND et OPTI: 30 min.

11.2. temps limite pour finir pour le 1er: 40 min

11.3. Un bateau qui ne franchira pas la ligne de départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (cela modifie les RCV A5.1 et A5.2).









11.4. Les bateaux ne finissant pas 15 min après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5)

12. LE DÉPART

12.1. La ligne de départ sera entre le mât arborant le pavillon orange sur le bateau du comité de course et le côté parcours de la marque de départ

12.2. [DP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

12.3. Un bateau qui ne franchira pas la ligne de départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (cela modifie les RCV A5.1 et A5.2).

Signal	Pavillon et signal sonore	minute avant le départ	pavillon
Avertissement	Pavillon de série Un signal sonore	5	SERIE
Préparatoire	Pavillons P, I, Z, Z et I, U ou Noir Un signal sonore	4	 P  I  U  I
Une minute	Amené du pavillon préparatoire Un long signal sonore	1	 P  I  U  I
Départ	Amené du pavillon de classe Un signal sonore	0	SERIE

13. RÉCLAMATION EN COURSE ET SYSTEME DE PENALITE

- 13.1. Pour les classes IND, OPTI et OPTE la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 13.2. Un bateau réclamant doit informer l'autre bateau à la première occasion raisonnable en hélant « Protest », règle 61.1(a)
- 13.3. Une pénalité doit être effectuée le plus rapidement possible après l'incident selon la procédure suivante: s'écarter d'abord des autres bateaux, puis effectuer un tour comprenant un virement de bord et un empannage.

14. DEMANDE D'INSTRUCTION

- 14.1. Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.
- 14.2. Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé à l'accueil du club.
- 14.3. Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé au premier étage du club. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 14.4. Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera affichée.

15. CLASSEMENT

- 15.1. 1 course doit être validée pour valider la compétition.
- 15.2. Courses retirées: Quand 3 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
- 15.3. Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés, tels qu'ils ressortent des déclarations des concurrents lors de leur inscription ou des tables de rating de la FFVoile pourront être demandés au commissaire aux résultats. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du jour.

16. RÈGLES DE SÉCURITÉ

16.1. [NP] Un émargement de sortie et de retour sera mis en place.

16.2. Utilisation du bout-dehors : la sortie du bout-dehors est autorisée unique pour établir et porter le spinnaker

16.3. [NP] En cas d'abandon, le concurrent doit prévenir un membre de l'organisation sur l'eau.

17. BATEAUX OFFICIELS

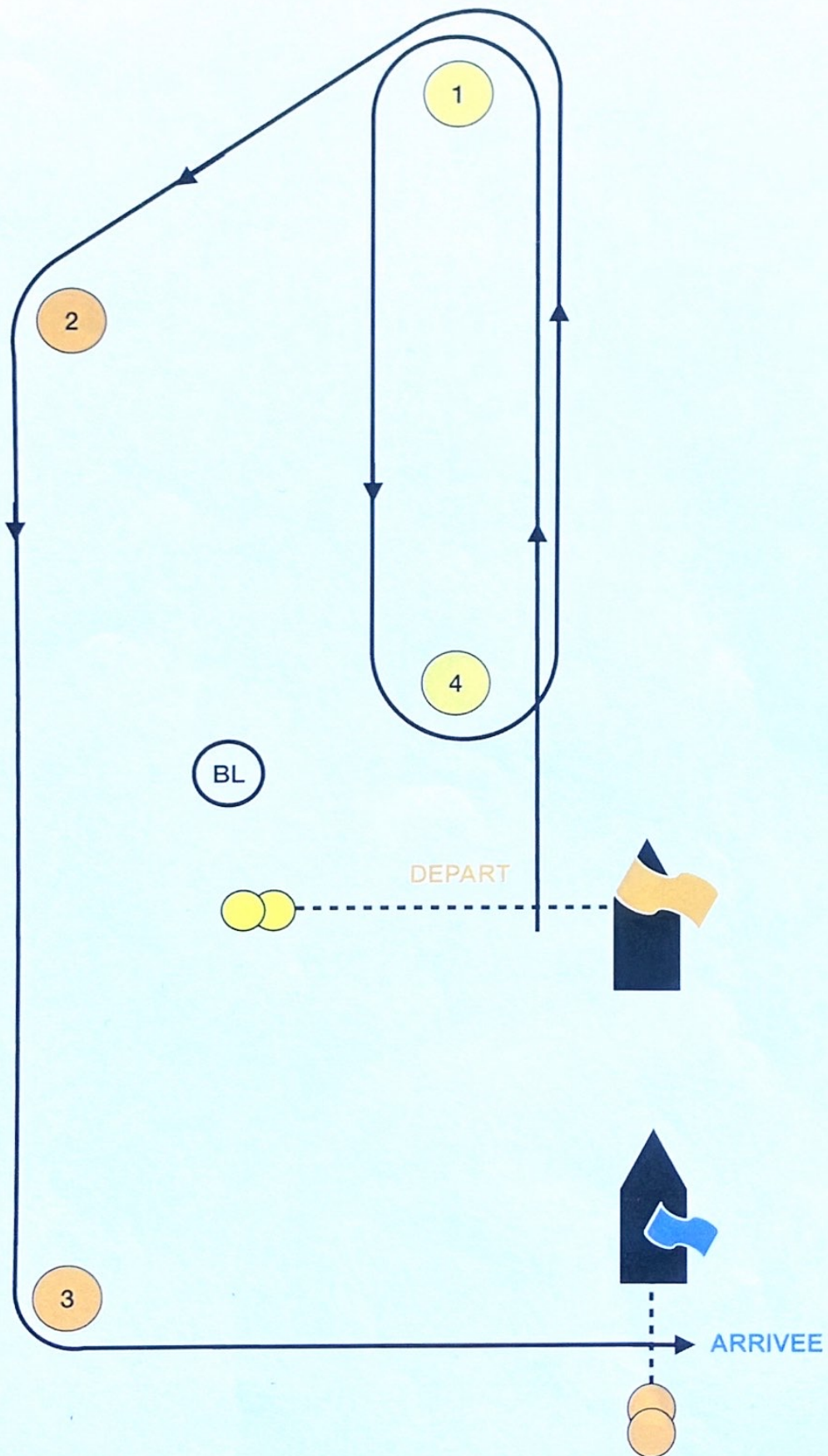
17.1. Les bateaux officiels seront présentés lors du briefing coureur.euse.s.

17.2. Les détritrus peuvent être placés à bord des bateaux officiels.

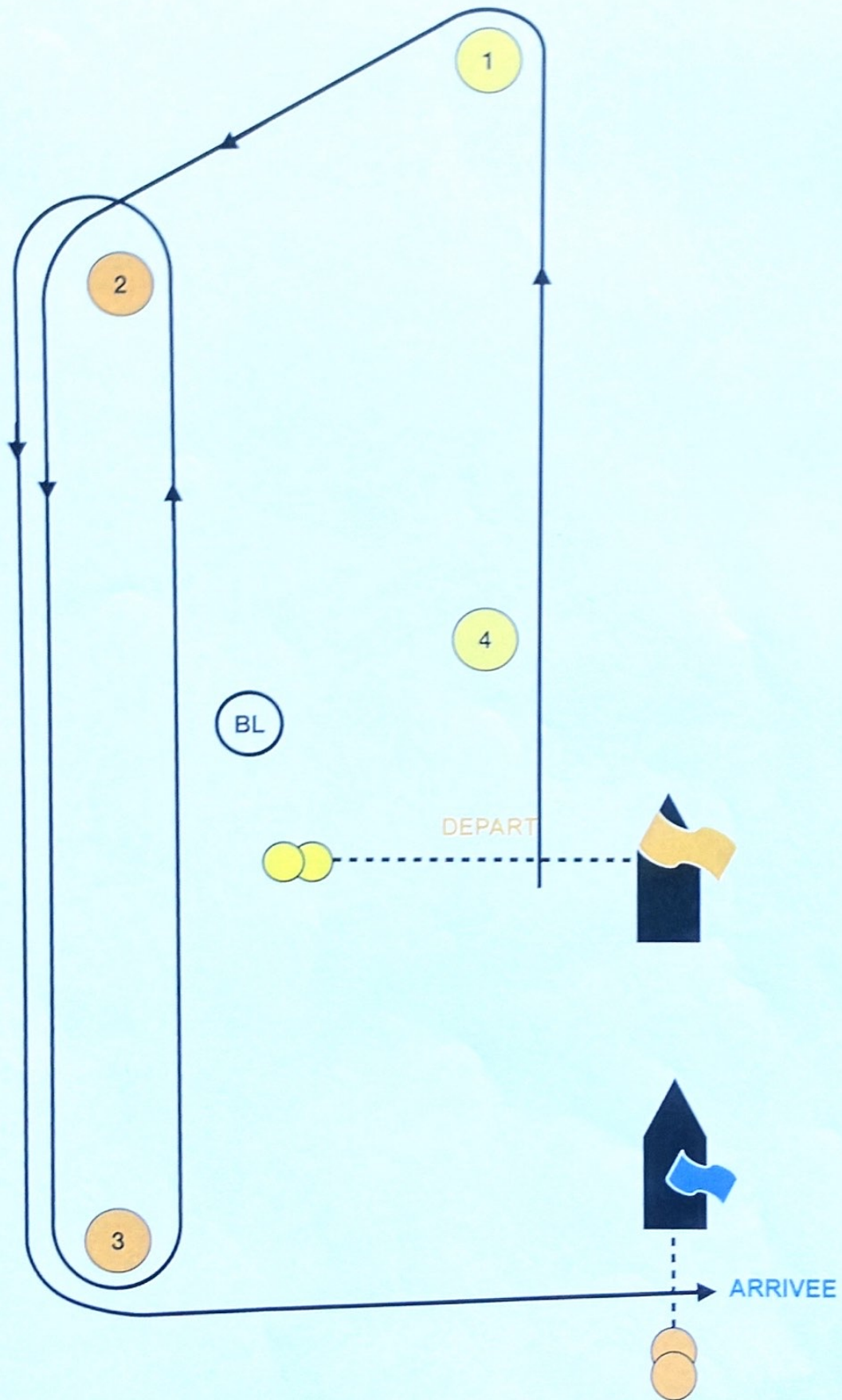
Arbitres désignés:

- président du comité: Baldeck Guillaume
- commissaire aux résultats : Dedeurwaerder Gilles

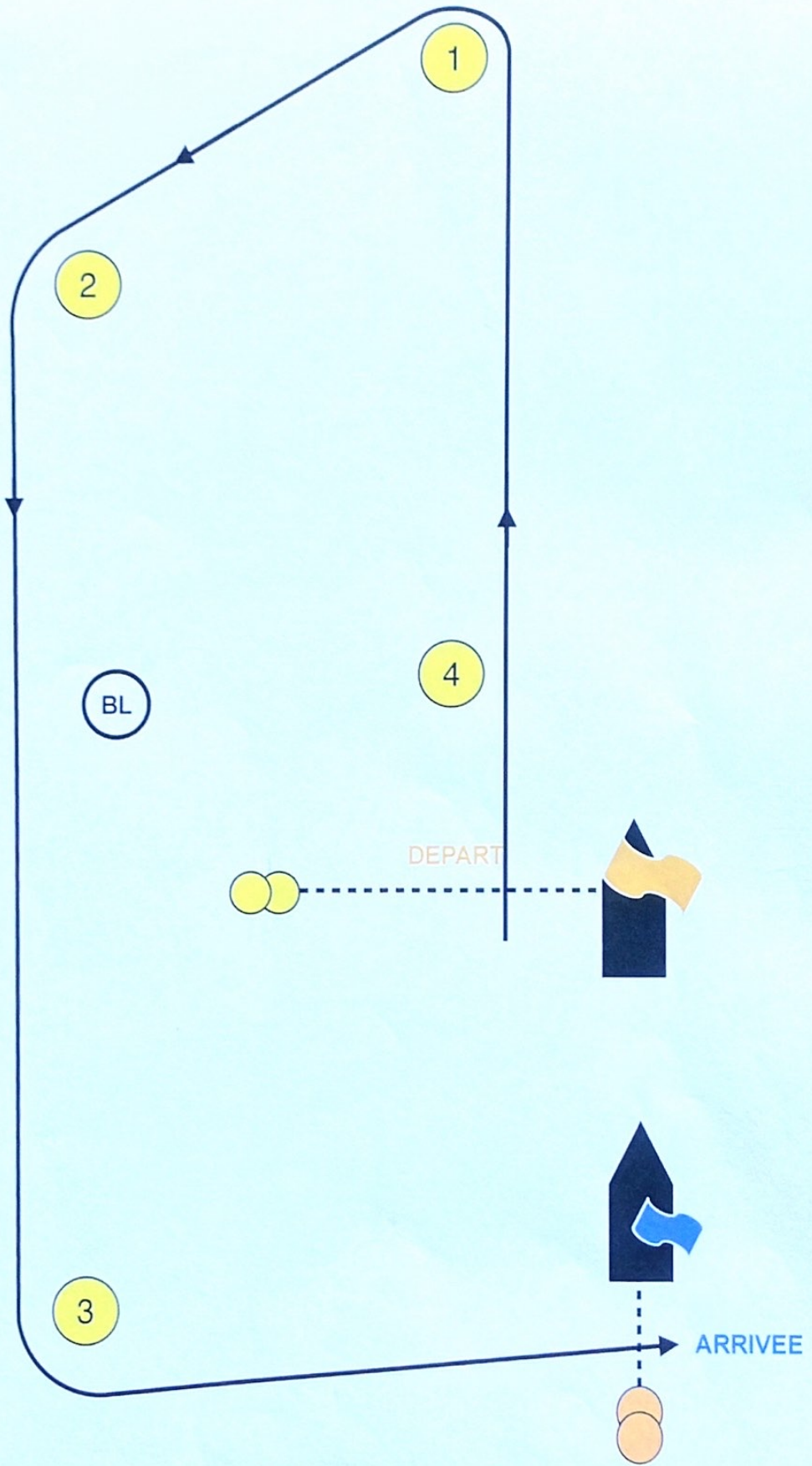
Parcours 1: Départ-1-4-1-2-3-Arrivée
Les marques sont à laisser à bâbord en les contournant



Parcours 2: Départ-1-2-3-2-3-Arrivée
Les marques sont à laisser à bâbord en les contournant



Parcours 3: Départ-1-2-3-Arrivée
Les marques sont à laisser à bâbord en les contournant



Parcours 4: Départ-BL-3-Arrivée
Les marques sont à laisser à bâbord en les contournant

